



CCAS DE GOURIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Liste des délibérations examinées
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le 6 mai 2026
Mis en ligne le 6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-huit heures, le vingt-huit avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ.

Etaient présents : Bérangère FRITZ, Morgane ULLIAC, Elodie PRADO, Hervé DREVILON, Gaëlle DUFLEIT, Sabrina MALIGE, Annie MARTIN, Chantal BERGÉ, Aurore COEURJOLY, Nadège EYMAS, Annick GUEGUEN, Anne-Marie MOIZAN, Isabelle MOËLO formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s): NÉANT

Absent(e)(s): NÉANT

Procuration(s) : NÉANT

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITÉ, Élodie PRADO a été élue secrétaire de séance.

PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

Madame La Présidente rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 février 2026 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent. Elle invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 23 février 2026.

DÉLIBÉRATIONS DU 28 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N° 2026/28/04/01	CCAS : Installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et élection d'un(e) vice-président(e)	Approuvée à l'UNANIMITÉ

<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/02</p> <p>Madame Morgane ULLIAC, au moyen d'un vote à main levée, a été élue Présidente de séance</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Budget du CCAS : approbation du Compte Financier Unique (CFU 2025) de Monsieur le Comptable du Trésor et de Monsieur l'Ordonnateur de 2025(Hervé LE FLOC'H)</p>	<p style="text-align: center;">Approbation du CFU 2025 à l'UNANIMITÉ</p>
<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/03</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2025 du CCAS</p>	<p style="text-align: center;">Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2025 à l'UNANIMITÉ</p>
<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/04</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Budget Primitif 2026 du CCAS</p>	<p style="text-align: center;">Adoption du budget primitif 2026 du CCAS à l'UNANIMITÉ</p>
<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/05</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Règlement budgétaire et financier- M57</p>	<p style="text-align: center;">Approuvée à l'UNANIMITÉ</p>
<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/06</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Adhésion du CCAS à l'Espace Autonomie Santé du Centre Bretagne</p>	<p style="text-align: center;">Approuvée à l'UNANIMITÉ</p>
<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/07</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Demande d'aide financière pour la fourniture d'électricité dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement Abonnement : 115 898 245</p>	<p style="text-align: center;">Approuvée à l'UNANIMITÉ</p>
<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/08</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Demande d'aide financière pour la fourniture d'électricité dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement Abonnement : 6 011 926 331</p>	<p style="text-align: center;">Refusée à l'UNANIMITÉ</p>
<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/09</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Demande d'aide financière pour la fourniture d'électricité dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement Abonnement : 308 399 220</p>	<p style="text-align: center;">Approuvée à l'UNANIMITÉ</p>
<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/10</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Demande d'aide financière pour la fourniture d'électricité dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement Abonnement : 309 387 045</p>	<p style="text-align: center;">Approuvée à l'UNANIMITÉ</p>
<p style="text-align: center;">Délibération N° 2026/28/04/11</p>	<p style="text-align: center;">CCAS :</p> <p>Demande d'aide financière pour la fourniture d'électricité dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement Abonnement : 5 015 828 133</p>	<p style="text-align: center;">Approuvée à l'UNANIMITÉ</p>



CCAS DE GOURIN

A Gourin le 28 avril 2026,

La Vice-Présidente,

Bérandère FRITZ



La secrétaire de séance,

Élodie PRADO